



Ma petite fille hospitalisee

Par **Sandrineelouanne**, le **09/11/2019** à **11:09**

Bonjour voila apres une chute ma petite fille a etait hospitalises lhospital a fait un signalement aupres du procureur pour suspicion du bebe secouer verdict ni ma belke fille ni mon fils on le droit daproche ni davoit des nouvelle de la petite qui est toujours hospitalisee.. J ai appele lhospital en disant que j etais la mamie que je voudrais savoir si ma petite fille aller bien ils on rien voulu me dire j ai demander si je pouvais lui rendre visite il m on di nn aussi quels sont mes droit ??

Par **youris**, le **09/11/2019** à **13:43**

bonjour,

les grands parents n'ont pas plus de droit sur leurs petits enfants qu'un tiers.

si un signalement a été fait auprès du procureur, il est normal que l'hôpital refuse de vous répondre.

vous pouvez toujours essayer de rendre visite à votre petite fille à l'hôpital car je dout qu'il y ai un contrôle d'identité.

salutations

Par **jodelariege**, le **09/11/2019** à **13:52**

bonjour

je doute quand meme qu'on laisse entrer dans la chambre d'un bébé ou une pouponniere n'importe qui sans carte d'identité ...et meme avec carte d'identité surtout avec une suspicion de bébé secoué et risque d'enlèvement....

Par **Sandrineelouanne**, le **09/11/2019** à **16:32**

Je suis pa n importe qui je suis la mamie et c est juste une suspition ils sont pa encore sure

de sa..... Je vais pas l'enlever juste savoir comment elle va je pense pas pouvoir l'enlever à travers d'un téléphone...

Par **jodelariege**, le **09/11/2019** à **17:01**

par téléphone il n'y a aucune preuve que vous soyez la mamie....si le bébé a été secoué ou si il y a des doutes personne ne doit l'approcher en attendant la fin de l'enquête...vous avez quand même parlé de visite....

de toute façon ce n'est pas à nous qu'il faut demander l'autorisation mais aux autorités compétentes. je vous explique juste pourquoi ni les parents ni les grands parents ne peuvent voir l'enfant.....

Par **youris**, le **09/11/2019** à **17:12**

malheureusement juridiquement, les grands parents n'ont aucun droit sur leurs petits enfants, seuls les parents ont l'autorité parentale sur leurs enfants.

il n'existe que l'article 371-4 du code civil qui dispose:

L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit.

Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.

Par **Sandrineelouanne**, le **10/11/2019** à **10:03**

Le plus difficile c'est qu'on ne sait rien faire et que la petite est la seule et que nous savons rien de ce qu'il lui font même juste savoir comment elle va c'est insupportable tout ça.....

Par **jodelariege**, le **10/11/2019** à **10:20**

bonjour

les parents ont amené sans doute le bébé à l'hôpital en disant qu'elle était tombée ... à l'hôpital les médecins ont eu un doute car ils voient souvent des bébés secoués.... elle n'est pas seule : des infirmières, aides-soignantes, puéricultrices et médecins s'occupent d'elle et essaient de déterminer si les bleus ou autre chose sont dus à une chute ou à un geste inapproprié d'un parent

si l'enquête est négative le bébé reviendra dans sa famille rapidement

Par **Visiteur**, le **10/11/2019** à **18:03**

Bonjour

Ecrire dans un Français correct rend le travail plus aisé pour les bénévoles.

[quote]

[url=Le]Le plus difficile c qu on c kil on rien fai et que la petite es la bas tte seule et que nous savons rien de se qu il lui font meme juste savoir comment elle va c insupportable tt sa.....[/url]

[/quote]

Comment en êtes vous si sûre? On ne peut être certain... J'ai connu des parents qui sont "tombés de haut" en apprenant certains faits.

Je rejoins JO, la médecine d'aujourd'hui peut révéler des traces récentes et anciennes.

Si la suspicion tombe, l'enfant sera rendue.